

# PROCES-VERBAL- DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## **SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 29 JANVIER 2025 A 18h30**

---

**Date de la convocation** : 20 janvier 2025

**Secrétaire de séance** : Virginie STEPHAN

### **PRESENTS** :

Hervé HUBER, Maire ;

Colette ROSTAN, 1ère Adjointe ; Guy HAQUELLE, 2ème Adjoint ;

~~Axel BARDIN~~, Géraldine CLEMENTZ, Patrice DEBART, Serge LEROY, ~~Fabienne LOZANO~~,  
Christophe MARTIN, Virginie STEPHAN, Guillaume STEVENS et Rudy VARGA formant la majorité des  
membres en exercice.

(Les noms rayés sont ceux des absents excusés)

### **POUVOIRS** :

Fabienne LOZANO à Colette ROSTAN

Axel BARDIN à Hervé HUBER

Il n'y a pas de remarque sur le procès-verbal du dernier conseil municipal, il est donc adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et passe à l'ordre du jour.

---

### **DELIBERATION D2025 /01**

#### **Demande de subvention de l'école élémentaire les Tilleuls pour un séjour au Futuroscope**

---

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents qu'il a reçu une demande de subvention venant de l'école élémentaire des Tilleuls pour un court séjour avec nuitées au Futuroscope ce voyage aura lieu du 22 au 23 mai 2025. Le coût de ce voyage représente 9 936 €.

Une partie de ce voyage est financé par la coopérative scolaire à hauteur de 500 €, une participation de 207 € est demandée aux familles par enfant.

Les enseignantes des classes de CE2 de l'école élémentaire sollicitent la commune afin d'obtenir une subvention à hauteur de 186 € soit 31 € par jour par élève, pour les trois élèves Saint Gibriennots participant à ce projet.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident :

- **D'OCTROYER** une subvention de 186 € à l'école élémentaire des Tilleuls.

Cette décision sera transmise à Monsieur le Préfet, au comptable du Trésor Public et à l'école élémentaire des Tilleuls.

**Vote : Pour :**

**12**

**Contre : /**

**Abstention : /**

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante :

---

**DELIBERATION D2025 /02**

**Demande de subvention des anciens combattants pour les porte-drapeaux**

---

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents qu'il a reçu une demande de subvention venant du Comité d'Entente des Associations des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et des Sociétés Patriotiques et Régimentaires de Châlons en Champagne pour les porte-drapeaux qui se déplacent dans notre commune.

Pour leur permettre de pouvoir participer à des visites mémorielles, ils utilisent les services autocariste ou le mini-bus de l'agglomération

Aussi afin de pouvoir réaliser ces projets, et notamment un séjour d'un ou deux jours à notre Dame de Lorette, ils sollicitent la commune pour l'attribution d'une subvention.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident :

- **D'OCTROYER** une subvention de 100 € au Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre et des Sociétés Patriotiques et Régimentaires de Châlons en Champagne.

Cette décision sera transmise à Monsieur le Préfet, au comptable du Trésor Public et au Président du Comité d'Entente.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur, le Maire clôture la séance à 18h55

Secrétaire de Séance

Le Maire,  
Hervé HUBER